

**19<sup>th</sup> Session du Comité d'application de la CTOI**  
**8-10 et 12 mai 2022, Seychelles**

**Point 7 de l'ordre du jour : Examen du projet de liste des navires INN - Res. 18/03**

**Déclaration de la République de Maurice**

La République de Maurice réaffirme qu'elle ne tolère pas la pêche INN et qu'elle ne s'oppose pas à l'adoption et à la mise en œuvre de toute mesure contre la pêche INN, à condition que cette mesure soit prise ou mise en œuvre conformément au droit international, y compris les droits de la République de Maurice en vertu de ce droit.

Toutefois, pour les raisons mentionnées dans ses déclarations relatives aux points 2, 4 et 6, la République de Maurice ne peut approuver aucune recommandation visant à inclure sur la liste des navires INN de la CTOI les navires signalés par le "Royaume-Uni (TOM)" ou le Royaume-Uni prétendant agir en tant qu'État côtier en ce qui concerne l'archipel des Chagos.

La République de Maurice demande que cette déclaration soit annexée au rapport de cette réunion.